

Tecteo sort-elle de sa mission ?

ANALYSE

Le rachat du groupe de presse L'Avenir par l'intercommunale liégeoise Tecteo suscite une première question : que peut faire une intercommunale ? Le décret de la Région wallonne du 19 juillet 2006 qui fixe le cadre dans lequel les communes peuvent former une association stipule que « plusieurs communes peuvent (...) former des associations ayant des objets déterminés d'intérêt communal ».

« La loi ne dresse pas de liste des compétences, explique Ann-Lawrence Durviaux, avocate, professeur de droit de l'université de Liège. Le terme d'intérêt communal est repris de la Constitution : il fait référence à la notion d'intérêt général. La mise en commun d'intérêts économiques peut en faire partie, mais jusqu'où ? La presse est un secteur largement investi par les acteurs privés. Par ailleurs, l'apparition d'un acteur public pose aussi question en termes d'indépendance. Je crois que l'on a franchi une ligne rouge. »

A priori, Tecteo sortirait de sa mission. Ce que confirme le professeur d'économie et conseiller communal MR de Spa, Bernard Jurion. « Historiquement, les intercommunales ont été créées pour gérer collectivement des services qui dépassaient leurs capacités individuelles, là où des économies d'échelle étaient réalisables. (distribution de gaz ou d'électricité, collecte de déchets, expansion économique...). En investissant dans la presse, on sort de la mission d'une intercommunale. »

L'ancien ministre CdH et fin connaisseur de la politique liégeoise Jean-Pierre Grafé abonde : « Une intercommunale doit en effet assurer un service public. C'est sa raison d'être. Engager les communes dans le risque d'une activité commerciale n'est pas de son ressort. Souvenez-vous de l'expérience malheureuse du Holding communal. »

Logique économique ?

Il y a le juridique. Il y a aussi l'économique. Quelle est la rationalité derrière cette opération ? Eric de Keuleneer, professeur à la Solvay Business School (ULB) ne la voit pas. « On réalise une acquisition pour accroître l'efficacité. Mais je ne vois pas ici de gain d'efficacité. Ou pour accroître son pouvoir. Il y a un risque que l'on soit dans cette seconde catégorie ».

Eric de Keuleneer s'interroge aussi sur la transparence de ces acteurs. « Pourquoi une intercommunale qui exerce un monopole de service public comme la distribution de l'électricité, en pratiquant des tarifs très élevés, investit dans ce secteur ? Je plaide depuis longtemps pour que les intercommunales qui exercent un monopole de service public soient davantage régulées, dit-il. Si Tecteo veut développer ses activités commerciales, bien. Mais qu'elle abandonne alors son activité de service public de distribution de gaz et d'électricité. »

Visiblement, l'acquisition de L'Avenir par Tecteo est un beau cas d'école. ■

PIERRE-HENRI THOMAS